

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALPHONSE, tenue le lundi 25 mars 2019, à la salle municipale de
Saint-Alphonse à 19 h 45.

CONSEILLERS PRÉSENTS : Steven Allain
Sylvie Dugas
Cynthia Therrien-Samson
Rolande Duguay
Jean-Guy Bernard

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gérard Porlier. La
directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Reina Goulet est
également présente.

CONSEILLER ABSENT : Yves Barriault

074-03-2019

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 45.

075-03-2019

AVIS DE CONVOCATION

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme avoir
notifié l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun
des membres du Conseil municipal incluant le conseiller absent, tel que
requis par le code municipal.

076-03-2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 312-2019

Il est proposé par la conseillère Rolande Duguay, appuyé par la
conseillère Sylvie Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers présents de
modifier le Règlement numéro 312-2019 décrétant une dépense de 548 183\$
et un emprunt de 150 000\$ pour l'exécution de travaux dans le cadre de la
priorité 1 et de la priorité 3 du programme de la taxe sur l'essence et de la
contribution du Québec 2019-2020 de manière à ajouter ce qui suit :

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Affaires
municipales et de l'Habitation datée du 20 décembre 2018, afin de permettre
les travaux dans le cadre de la priorité 1 et de la priorité 3 du programme de
la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2020 ;

ATTENDU que l'annexe D jointe à ce même règlement «Estimation
ingénieur» n'est pas requise comme pièce justification, nous la retirons et
l'annexe E « Document confirmant le versement d'une subvention» devient
l'annexe D de ce même règlement ;

De modifier l'article 3 de ce même règlement pour le compléter par
«, conformément à la confirmation de la subvention du ministère des Affaires
municipales et de l'Habitation datée du 20 décembre 2018, jointe comme
annexe D au présent règlement pour en faire partie intégrante».

077-03-2019

CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 50.

Note : En signant le présent procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Gérard Porlier
Maire

Reina Goulet, directrice générale
et secrétaire-trésorière

.....